

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

COMMUNE DE JARVILLE LA MALGRANGE

25 rue de la République
54140 Jarville-la-Malgrange
03 83 15 84 00
contact@jarville-la-malgrange.fr
www.jarville-la-malgrange.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

Monument aux morts de Jarville la Malgrange

En Meurthe-et-Moselle

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Jarville la Malgrange - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la rénovation du monument aux morts !

◆ ◆ LE PROJET

Édifié en 1926 en hommage aux Jarvillois morts pour la France lors de la Première Guerre mondiale, le Monument aux Morts de Jarville-la-Malgrange présente aujourd'hui des altérations liées au vieillissement des matériaux et à son exposition aux intempéries. À l'occasion de son centenaire, la Ville souhaite engager sa restauration afin de préserver durablement ce lieu de mémoire. Les interventions porteront notamment sur le nettoyage de la pierre et des éléments sculptés, le traitement des altérations et les opérations nécessaires à la conservation du monument.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Réalisé d'après le projet de Charles Hofmann, le Monument aux Morts associe un socle en granite, un soldat portant une Victoire de Samothrace et quatre bas-reliefs en bronze consacrés au sacrifice, à l'attaque, à la blessure et aux funérailles. Installé près de l'église, sur une place arborée, il constitue un repère familial du paysage jarvillois. Complété après les conflits ultérieurs, il témoigne de l'histoire de la commune et rend hommage aux Jarvillois morts pour la France au cours de ces différents conflits. Près d'un siècle après son édification, ce

monument demeure un lieu de recueillement et de transmission de la mémoire collective, rappelant aux générations l'histoire et les sacrifices qui ont marqué la commune. Installé près de l'église, sur une place arborée, il se repère aisément. Il demeure un symbole de transmission de l'histoire locale et du devoir de mémoire. Exposé aux intempéries, il porte les traces du temps.

◆ ◆ LA MOBILISATION

À l'occasion du centenaire du Monument aux Morts, célébré en novembre 2026, la Ville de Jarville-la-Malgrange se mobilise pour préserver ce lieu de mémoire. La restauration s'inscrit dans le parcours de la mémoire et de la transmission déjà mis en place par la Ville, qui vise à mieux faire connaître les lieux et les événements qui ont marqué l'histoire de Jarville-la-Malgrange. En restaurant le Monument aux Morts, la Ville souhaite préserver un patrimoine communal, faire vivre le devoir de mémoire et transmettre l'histoire locale aux générations futures.

Montant des travaux	13 235€
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	2ème semestre 2026

Crédit photos © Commune de Jarville la Malgrange



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Monument aux morts de Jarville la Malgrange

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/105886

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Lorraine, BP 70289, 55000 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Monument aux morts de Jarville la Malgrange

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐